



CLaC'Infos n°8

Le bulletin d'information du Comité Laïcité Citoyenneté 29

Octobre 2021

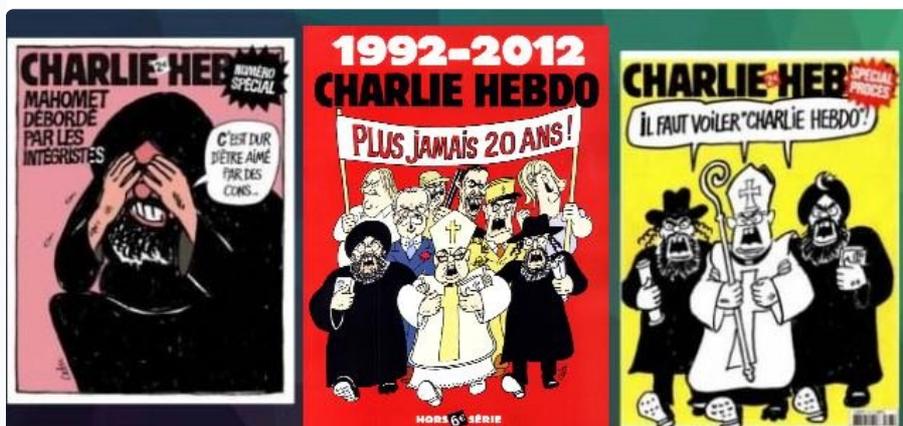
CLaC'Infos apporte une information sur l'actualité de la Laïcité et sur l'activité de l'association Comité Laïcité Citoyenneté 29 (CLC29). Il a pour vocation d'être partagé avec les sympathisants et défenseurs de la Laïcité. N'hésitez pas à le diffuser très largement à vos proches, ami(e)s et connaissances.

La rédaction du CLaC'Infos.

Sommaire

1. Editorial du président du CLC29
2. Actualités du CLC29
3. Tribune libre
4. Revue des médias
5. Le Quiz du mois

Editorial



Le délit de blasphème, l'offense faite à une religion, punie suivant les époques de châtiments corporels, d'emprisonnement ou de peine de mort, **fait, avec la culture woke, un retour en force.**

En effet en France,

Pour respecter les croyances des chrétiens **les plus rigoristes donc très minoritaires**, faut-il renoncer au mariage homosexuel (une offense aux liens sacrés du mariage) ? Faut-il interdire tout texte ou dessin satirique anticlérical (cf. Le Canard Enchaîné, Charlie Hebdo), toute caricature religieuse ? Faut-il interdire toute pièce de théâtre ou tout film du type *Je vous salue Marie* de Godard, *La dernière tentation du Christ* de Martin Scorsese ? Faut-il interdire aux femmes toute contraception s'il faut arriver vierge au mariage et se marier pour procréer et interdire tous droits à l'avortement ?

Pour respecter les croyances des musulmans et des juifs **les plus rigoristes donc très minoritaires**, faut-il interdire dans nos rues toute publicité de femme ou d'homme nus, tout vêtement de femme qui peut offenser leur pudibonderie ? Faut-il interdire à la vente le vin et l'alcool ou le porc et les charcuteries ? Faut-il interdire toute étude historique de la Bible ou du Coran, censés être des textes sacrés ?

Pour respecter les croyances des hindous **les plus rigoristes donc très minoritaires**, faut-il devenir végétarien ?

Faut-il accepter l'excision, par respect pour ceux **très minoritaires** qui croient qu'il faut confirmer l'enfant dans son sexe et interdire à la femme le droit au plaisir ? Faut-il accepter la charia et le droit de mutiler des voleurs, la lapidation ou la flagellation, par respect pour la religion islamique ?

En Europe, nous avons perdu de vue les bûchers de sorcières, la mise au pilori ou le supplice de la roue pour ceux qui ne respectaient pas la religion ou ses pratiques comme le Carême ; nous avons perdu de vue les pogroms anti-juifs, accusés d'empoisonner l'eau des puits ou de profaner les hosties, nous avons perdu de vue l'Inquisition, nous avons perdu de vue les livres brûlés pour hérésie, la censure des intellectuels. Même les guerres de religion ne sont plus, désormais, qu'un mot abstrait, un épisode historique.

La notion de « droits de l'homme », initiée en France, ayant fait son chemin dans la majorité des pays du monde, nous avons acquis, et pour tous, le droit de refuser ces croyances que nous estimons barbares et d'un autre âge ; dès lors, nous nous autorisons à les critiquer.

Hier, Voltaire, Molière, le Chevalier de la Barre, Baudelaire, Flaubert, pour n'en citer que quelques-uns ont emprunté le chemin de la critique ; aujourd'hui, nous avons besoin de Charlie Hebdo, de Samuel Paty, de Mila et d'autres encore pour poursuivre ce combat émancipateur.

Forts de cet enseignement parfois sanglant, nous sommes convaincus que pour bien vivre ensemble, il faut que les dogmes et les religions restent dans le domaine privé. Par conséquent, la culture woke ne saurait imposer et opposer son culte des minorités à l'intérêt collectif. Chacun est libre de penser ce qu'il veut, chez lui. Pour que les croyants ne se sentent pas offensés dans leurs croyances et pour que les laïques non croyants, agnostiques ou athées puissent s'exprimer librement, nos sociétés doivent réaffirmer un contrat social pour une coexistence pacifique, **contrat social** qui n'est autre que l'adhésion à notre socle républicain et ses lois démocratiques.

Jean Pierre HUE
Président du Comité Laïcité Citoyenneté 29

Actualités du CLC29

C'est le 12 octobre 2021 que le conseil d'administration s'est réuni

et a engagé la préparation des prochaines actions.

Outre la remise du prix de la Laïcité au collège Victoire Daubié de Plouzané (voir plus bas), le CLC29 se prépare à intervenir auprès des 3 classes de 1ère du lycée naval, à raison de 2 heures par classe.

Cette réunion a également été un moment privilégié pour l'organisation de la traditionnelle journée de la Laïcité à l'occasion de l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Elle se déroulera cette année en 2 temps. Toutes les informations utiles dans le prochain CLaC'Infos ! Mais déjà, réservez vos dates !



Journée de la Laïcité : 2 dates

Le samedi 4 décembre 2021 : une conférence / table ronde

Le jeudi 9 décembre 2021 : une cérémonie



Interventions au collège Victoire Daubié de Plouzané

En vue de remettre le prix de la Laïcité, des membres du Comité sont intervenus dans 3 classes de 4ème du collège Victoire Daubié de Plouzané. Des échanges ont pu être construits avec les élèves autour de la projection d'un film de l'Ufal, d'un quiz et de photos language. Ce moment apprécié par chacun a permis d'engager les travaux collectifs que les collégiens doivent désormais réaliser sur 11 personnalités.

Prochaine échéance ? La remise des dossiers le 12 novembre !

Le CLC29 est impatient d'en prendre connaissance avant la

cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 9 décembre prochain.



Tribune libre

Chaque mois retrouvez un billet d'humeur d'un membre du conseil d'administration du Comité Laïcité Citoyenneté 29.

Avis personnel, partage d'impressions, sur l'actualité ou tout sujet ayant trait à la Laïcité, cette tribune d'expression libre est sous l'entière responsabilité de son auteur et ne saurait engager le CLC29.

Dans ce numéro, c'est Christian Haage, membre associé du conseil d'administration du CLC29, qui partage son billet d'humeur.

Le secret de la confession...

La laïcité n'est pas une notion d'anti religion. Au contraire, elle a été conçue comme l'acceptation de toutes les pratiques religieuses. Et, toutes ces pratiques sont acceptables, à la condition qu'elles respectent les valeurs républicaines de notre pays, et surtout ses lois.

L'Eglise est, pour ma part, une espèce d'énorme association, avec des membres réunis par un même idéal, qui n'a pas de fondement juridique réel. Elle a inventé ses propres pratiques et lois, qu'elle nomme droit canonique, mais qui ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux lois de la République.

Et pourtant, la loi française a abondé dans le sens de l'Eglise en englobant le secret de la confession dans l'article de loi concernant le secret professionnel, y intégrant les médecins, avocats et ministres des cultes. Art 226-13 du Code pénal.

Cet article précise que les ministres du culte sont tenus de garder le secret sur les révélations qui leur sont faites dans l'exercice de leur ministère sacerdotal, sous peine de sanctions prévues par la loi. C'est certainement en vertu de cette loi que les gens d'Eglise concernés se retranchent derrière le secret de la confession.

L'immense majorité des gens d'Eglise concernés par les actes de pédophilie se sont ensuite, à un moment ou à un autre, confessés à

leurs supérieurs hiérarchiques qui ont donc gardé le silence et prononcé une espèce d'auto absolution générale, quand il n'y avait pas prescription... Une grande lessiveuse de linge sale en famille. Sans se préoccuper des victimes, ni du reste de la population.

Cependant, depuis 1992, le code pénal français prévoit aussi que cette notion de « secret professionnel » ou confessionnel ne peut s'appliquer dans les situations de sévices sur mineurs de moins de quinze ans.

On peut donc considérer, qu'au moment où des voix s'élèvent pour demander la démission collective des évêques, qu'ils n'ont effectivement pas respecté les lois de la République.

Les gens d'Eglise sont persuadés que leur droit canonique est, sinon supérieur, au moins indépendant des lois de la République. Il n'en est rien et leur appartenance à une Eglise ne fait pas d'eux des citoyens différents.

Christian HAAGE

Revue des médias

La sélection du mois : le secret de la confession au-dessus des lois de la République ?



POINT DE VUE. Confession : « le pouvoir et le secret »

*Quest France, 14 octobre 2021
Accès libre et gratuit*

Le président de la Conférence des évêques de France avait estimé que le secret de la confession était « plus fort que les lois de la République ». Il a été rappelé à l'ordre, ce mardi 12 octobre, par Gérard Darmanin, le ministre de l'Intérieur. Retour sur le secret de la confession, par Jean-François Bouthors.

[Lire la suite](#)

Secret de la confession : le rappel à la loi de Gérard Darmanin

*Le Point, 12 octobre 2021
Accès libre et gratuit*

Après avoir reçu Éric de Moulins-Beaufort, le ministre des Cultes a

Gérard DELFAU : L'Église catholique défie la République

*Débats Laïques, 7 octobre 2021
Accès libre et gratuit*

S'agissant du "secret de la confession", la déclaration du président de la Conférence des évêques de France pose un problème politique majeur à nos institutions et à notre conception de la Laïcité.

[Lire la suite](#)

L'archevêque de Reims reconnaît « une formulation maladroite » sur le secret de la confession

*L'Union, 12 octobre 2021
Accès libre et gratuit*

rappelé, devant les députés, que les prêtres doivent dénoncer les faits de pédocriminalité.

[Lire la suite](#)

Président de la Conférence des évêques de France, l'archevêque de Reims Éric de Moulins-Beaufort, qui avait assuré le 6 octobre que le secret de la confession était « plus fort que les lois de la République », a reconnu mardi une « formulation maladroite » et assuré « faire de la protection des enfants une priorité absolue ».

[Lire la suite](#)

Les éléments de la revue des médias sont sélectionnés à titre informatif et ne reflètent pas nécessairement la position du Comité Laïcité Citoyenneté 29.



"Vive la France !" : l'éclatante réponse de François Morel à Eric Zemmour

France Inter, 21 septembre 2018
Accès libre et gratuit

Le billet d'humeur de François Morel du 21 septembre 2018, plus que jamais d'actualité.

[Lire ou écouter la suite](#)



Agag Boudjahlat revient sur les propos d'Eric Zemmour

LCP, 23 septembre 2021
Accès libre et gratuit

"Quand on est français, on est français, point. Ni bon, ni mauvais." Agag Boudjahlat revient sur les propos d'Éric Zemmour et rappelle "qu'à part les naturalisés, (...) les Français par le droit du sang ou par le droit du sol se sont juste donné la peine de naître."

[Regarder l'extrait sur Twitter](#)

Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi

Propos antisémites : le magistrat "n'a pas à apprécier le bien-fondé d'un texte religieux" (Le Canard enchaîné, 22 sept. 21)

Comité Laïcité République, 23 septembre 2021
Accès libre et gratuit

Le jugement va faire sensation : poursuivi pour incitation à la haine raciale contre les Juifs à la suite d'un prêche prononcé le 15 décembre 2017, Mohamed Tataï, l'imam de la mosquée En Nourr, dans le quartier Empalot, à Toulouse, a été relaxé, le 14 septembre, par le tribunal correctionnel de la même ville. Le parquet, qui avait requis six mois de prison avec sursis, a fait appel.

[Lire la suite](#)



Procès « Charlie » : la plaidoirie d'une vie avec Richard Malka

C à Vous, 22 septembre 2021
Accès libre et gratuit

Le droit d'emmerder Dieu.
"A nous de rire, d'aimer, de dessiner, de lire, de jouir de toutes nos libertés, de vivre la tête haute face à tous les fanatismes".
Plus qu'une plaidoirie, un éloge de la vie éclairée, joyeuse et libre.

[Regarder l'extrait sur YouTube](#)

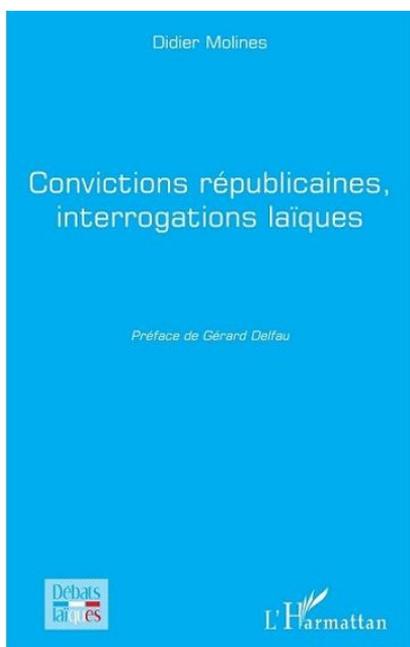


Les Français croient de moins en moins en Dieu, selon un sondage

France Info, 23 septembre 2021
Accès libre et gratuit

Une majorité de Français ne croit pas en Dieu. A la question "Vous, personnellement, croyez-vous en Dieu ?", 51% des sondés répondent "non" (contre 44% en 2011 et 2004), selon un sondage Ifop pour l'Association des journalistes d'information sur les religions (Ajir), publié jeudi 23 septembre. Dans le détail, les plus croyants sont chez les 65 ans et plus (58%) puis chez les 18-34 ans (48%).

[Lire la suite](#)



Les pendules à l'heure laïque

Débats Laïques, 23 août 2021
Accès libre et gratuit

Didier Molines l'auteur, doté de solides convictions républicaines, interroge la laïcité sous divers angles. Il en dénonce le dévoiement et remet les pendules à l'heure... Recension de Philippe Foussier - Dirigée par Gérard Delfau, l'excellente collection Débats laïques s'enrichit d'un nouvel opus avec cette contribution de Didier Molines.

[Lire la suite](#)

Cupidité et séparatisme, l'Enseignement catholique à l'offensive

Ufal, 29 septembre 2021
Accès libre et gratuit

Un cléricalisme cupide.

Les avantages extravagants accordés à l'enseignement privé sous contrat, à 97 % confessionnel, ne rassasieront jamais ses responsables.

Le « toujours plus » est leur cheval de bataille depuis la sinistre loi Debré promulguée le 31 décembre 1959.

Dernière offensive en date, profiter de la réforme de l'éducation prioritaire en faisant bénéficier les établissements privés des moyens déployés pour l'expérimentation des CLA (contrats locaux d'accompagnement) dans trois académies.

[Lire la suite](#)



Ch. Coutel : "La reconquête de l'universalisme, un devoir pour tous les républicains humanistes" (colloque du 2 octobre 2021)

Comité Laïcité République, 11 octobre 2021
Accès libre et gratuit

À la mémoire de Samuel Paty, professeur mort pour la République

La reconquête de l'humanisme laïque et républicain est un objectif qui réunit toutes les associations laïques dont le Comité Laïcité République. Dans cette perspective, la reconquête de l'universalisme est centrale. Or, l'universalisme est aujourd'hui mis à mal. La disparition de la démocratie en Afghanistan, la montée des populismes, l'essor des idéologies identitaires, la régression clanique d'une partie de notre population et l'accentuation des inégalités socioéconomiques jettent le trouble, surtout parmi les jeunes, et peuvent faire douter de cet idéal émancipateur hérité des Lumières et de la Révolution de 1789.

[Lire la suite](#)

Conseils de lectures supplémentaires

RICHARD MALKA

Le droit d'emmerder Dieu

"À nous de rire, d'aimer,
de dessiner, de lire, de jouer
de toutes nos libertés,
de vivre la tête haute
face à tous les fanatismes."

Plus qu'une plaidoirie,
un éloge de la vie éclairée,
joyeuse et libre.

Grasset



Avoir "le droit d'emmerder Dieu" pour mener une vie libre : on a lu le livre de Richard Malka

Marianne, 29 septembre 2021
Accès libre et gratuit

L'avocat de « Charlie Hebdo », Richard Malka, vient de publier en livre chez Grasset sa plaidoirie prononcée l'hiver dernier lors du procès des attentats de janvier 2015. Il y exhorte ses semblables à ne pas renoncer à l'esprit critique et épingle au passage tous les responsables politiques qui ont refusé d'apporter leur soutien au journal satirique.

[Lire la suite](#)

Abdenour
BIDAR

GÉNIE DE LA FRANCE



*Le vrai sens
de la laïcité*

Albin Michel

« Génie de la France », d'Abdenour Bidar : pour une laïcité mystique

Le Monde, 10 octobre 2021
Accès réservé aux abonnés

Dans un essai puissant, le philosophe explore la laïcité en tant que révolution politique, mais surtout métaphysique. Un concept dont la portée radicale, estime-t-il, nous échappe encore.

Le titre est osé, le propos enlevé. A l'heure où s'interroger sur l'identité de la France peut sembler obsolète voire tendancieux, Abdenour Bidar entend montrer l'urgence d'une telle réflexion. Habitué des questions religieuses ou spirituelles (Self islam, Seuil, 2006 ; Révolution spirituelle !, Almore, 2021), le philosophe préfère toutefois au terme d'« identité » - qui suggère quelque chose de figé - celui, plus dynamique, de « génie ».

[Lire la suite](#)



Le QUIZ du mois

Chaque mois, le CLC29 vous propose un quiz pour tester vos connaissances sur la laïcité !

Question 1/ Quand l'enseignement public est-il devenu laïque ?

A : En 1866 avec la création de la Ligue Française de l'Enseignement

B : En 1882 avec la loi du 28 mars dite loi Jules Ferry

C : En 1905 avec la loi du 9 décembre dite loi de séparation des Églises et de l'État

[Accéder à la réponse 1](#)

Question 2/ Où est l'intrus ?

A : 14 juillet

B : 1er mai

C : 11 novembre

D : 15 août

[Accéder à la réponse 2](#)

Question 3/ La laïcité peut se traduire ainsi :

A : l' État interdit l'expression des religions dans l'espace public

B : l'État est neutre en matière religieuse

C : L'État garantit le droit à la liberté de conscience, de convictions, de croyances

D : l' État combat les religions dans les écoles, les collèges et les lycées publics

[Accéder à la réponse 3](#)

Adhésions

Ensemble, continuons de défendre les valeurs de la Laïcité, poursuivons nos actions auprès d'un public élargi !

Renouvelez votre adhésion, adhérez !

[J'adhère, je renouvelle mon adhésion](#)

Abonnement

Vous avez reçu le CLaC'Infos par l'intermédiaire d'un proche, d'un(e) ami(e), d'une connaissance et vous souhaitez recevoir les prochains numéros ?

Abonnez-vous au CLaC'Infos, le bulletin d'information du Comité Laïcité Citoyenneté 29. C'est gratuit !

[Je m'abonne au CLaC'Infos](#)

Comité Laïcité Citoyenneté 29
29200 BREST
contact@comitelaicite29.fr



Directeur de la publication :
Président du CLC29

Cet e-mail vous a été envoyé car vous êtes inscrit sur
la liste de diffusion des sympathisants du Comité Laïcité Citoyenneté 29
[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)

